

Délivrance

Ce terme désigne les opérations d'enregistrement de vente du sel, soit au sortir d'une saline, soit au sortir d'un grenier à sel. Des employés des Fermes devaient tenir des registres de délivrance pour compter les quantités vendues, mais aussi pour garantir les quantités transportées et éviter les fraudes . Les formalités de délivrance au sortir d'une saline étaient complexes. L'emballage du sel, sur la table de délivrance, devait être fait à la lumière. Le voiturier qui arrivait pour charger le sel devait en outre payer de multiples taxes : en Lorraine par exemple : 10 sols par chariot, 2 sous pour numéro de chargement, 15 sols pour les éclairages et les emballages, 6 sols par muid pour les frais généraux de la saline et encore la taxe de trois francs six gros au profit du souverain. Une fois les taxes payées, il disposait d'un sauf-conduit.

Références scientifiques

Sources archivistiques et imprimées:

Bibliographie scientifique:

Citer cette notice:

, *Délivrance* in Marie-Laure Legay, Thomas Boullu (dir.), *Dictionnaire numérique de la Ferme générale*, [en ligne], 2023, <https://fermege.meshs.fr/notice/10>